

# CHAPITRE 8 – Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

## Cours 1. Les inégalités de la société d'ordres (pages 202-203)

Comment s'organise la société d'Ancien Régime ?

### A - Une société divisée en ordres

#### 1. Des racines anciennes

La société d'ordres trouve son origine au Moyen Âge. « Ceux qui prient » forment le clergé, « ceux qui combattent » la noblesse, et « ceux qui travaillent » le tiers état. En 1610, Charles Loyseau définit juridiquement ces trois groupes ou « états » dans son Traité des ordres et simples dignités.

#### 2. Clergé et noblesse, deux ordres favorisés

Les membres du clergé prennent en charge le salut des fidèles et les plus puissants, comme le cardinal de Richelieu et le cardinal Mazarin, agissent auprès du roi pour le conseiller, voire participer au gouvernement. Les membres de la haute noblesse servent le roi durant les guerres ou dans son administration.

Ces deux ordres bénéficient de privilèges symboliques et fiscaux. Le clergé verse chaque année une contribution libre au roi et les nobles participent à certaines levées d'armées, mais les deux ordres ne paient pas au roi la taille.

### **3. Le tiers état, un ordre dominé ?**

Représentant 95 % de la population, les membres du tiers état ont en charge toutes les fonctions productives et économiques du royaume dans les villes et dans les campagnes.

Ce groupe social supporte l'essentiel de la fiscalité royale. Néanmoins, certaines parties du tiers état peuvent être dispensées de certains impôts : les bourgeois dans quelques villes, les habitants de provinces rattachées plus tardivement au royaume.

## **B - Une grande diversité sociale et politique**

### **1. Une société hiérarchisée**

La société d'Ancien Régime distingue les femmes et les hommes par leur statut juridique. Cette division se double d'une diversité sociale (du plus riche au plus pauvre) et professionnelle au sein même de chaque ordre.

La noblesse se divise en sous-groupes qui n'ont ni la même histoire, ni la même fonction : on distingue ainsi la noblesse de robe de la noblesse d'épée. Par ailleurs, hormis les grandes familles, elle est essentiellement composée de petits et moyens nobles vivant sur leurs terres, loin de la cour.

Le clergé est également divisé entre le haut clergé (qui dirige l'Église) et le bas clergé (prêtres de village, par exemple). Cette diversité sociale est davantage marquée parmi les membres du tiers état : quoi de commun entre un grand marchand et un petit paysan sans terre ?

## **2. Des mobilités sociales**

Au sein de chaque ordre et entre les ordres, il existe des mobilités. Ainsi, un roturier (non-noble) peut devenir noble (anoblissement) ; à l'inverse, un noble qui travaille de ses mains (ce qui est interdit) est déclassé dans le tiers état.

## **3. Des luttes d'influence**

Après la Fronde (1648-1653), Louis XIV limite l'influence politique de la grande et ancienne noblesse d'épée pour s'appuyer sur une noblesse de robe souvent plus récente qui récupère les fonctions de conseil ou de ministre du roi (→ chapitre 5).

# **C - Des tensions et des révoltes**

## **1. Une paysannerie dominée**

La très grande majorité de la population du royaume est paysanne. Les paysans vivent et travaillent, le plus souvent, dans le cadre de la seigneurie rurale. Ils doivent donc payer chaque année à leur seigneur des redevances en nature (le champart, qui est une partie de la récolte) ou en argent (le cens). Souvent encore, ils sont soumis à la justice du seigneur pour des délits mineurs.

À ces redevances seigneuriales s'ajoutent les impôts royaux (directs ou indirects), qui sont en forte hausse au XVII<sup>e</sup> siècle (voir p. 237).

## 2. Des révoltes régulières

Ces charges fiscales sont à l'origine de nombreux soulèvements populaires. Les contestations peuvent naître du refus de payer les taxes nouvelles ou de changer de régime fiscal jusque-là favorable. Ces révoltes sont parfois encadrées par de petits seigneurs ou des membres du clergé, voire soutenues par des élites urbaines et membres du parlement à l'échelle d'une province, comme durant la révolte des Nu-Pieds en 1639.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces révoltes collectives sont moins nombreuses en raison de l'amélioration progressive des conditions de vie dans les campagnes. Elles reprennent nettement à partir des années 1760, toujours dirigées contre l'État et sa fiscalité, contre la hausse des prix du pain (comme la « guerre des farines » en 1775) et, dans une moindre proportion, contre les seigneurs.

## **Cours 2. Les mutations de la société (pages p.204-205)**

**Quelles sont les principales mutations de la société d'Ancien Régime ?**

### **A - Les transformations sociales du XVIII<sup>e</sup> siècle**

#### **1. La lente amélioration des campagnes**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les progrès en agronomie (→ chapitre 7) et la diminution des guerres favorisent de meilleures récoltes et une croissance démographique. Dans les campagnes, les outils se perfectionnent, les terres cultivables s'étendent et de nouvelles cultures font leur apparition (maïs, pommes de terre).

La population des campagnes augmente fortement : le royaume passe de 20 à 28 millions d'habitants entre 1600 et 1789. Cette hausse traduit l'amélioration lente des conditions de vie dans les campagnes. Cependant, la paysannerie reste soumise à de nombreuses obligations.

#### **2. Urbanisation, mutations économiques et nouvelles activités**

La population des villes s'accroît également : 20 % des Français y vivent en 1789.

Cette croissance est due à une hausse des arrivées en provenance des campagnes alentour car la mortalité reste très élevée dans les centres urbains.

Certaines activités économiques sont florissantes comme la banque, ou le commerce atlantique, notamment la traite négrière. Le commerce de produits coloniaux et d'esclaves est multiplié par 10 au XVIII<sup>e</sup> siècle : il participe à l'enrichissement de ports comme Bordeaux, La Rochelle et Nantes. Le secteur industriel, notamment le textile, se développe également.

## **B - De nouvelles hiérarchies sociales**

### **1. De nouvelles élites urbaines**

En ville, se côtoient des hiérarchies traditionnelles (la société d'ordres) et des hiérarchies nouvelles, fruits de l'enrichissement de certains. L'essor de la bourgeoisie est important et l'origine de sa fortune est variée : le droit (avocats, notaires), le commerce maritime, l'économie de plantation, l'industrie, etc.

Cet enrichissement permet à la bourgeoisie d'adopter les pratiques de consommation de la haute noblesse : vêtements aux étoffes coûteuses, consommation de boissons exotiques très à la mode (café, chocolat), domestiques, vaisselle de porcelaine, etc.

Au sein de la noblesse, les anciennes familles issues du métier des armes sont de plus en plus concurrencées par la noblesse de robe, formée de magistrats, et par une nouvelle aristocratie qui investit dans l'industrie naissante (les familles de Wendel ou de Croÿ). Noblesse d'épée et noblesse de robe se rapprochent alors notamment par des mariages croisés.

### **2. L'enrichissement des laboureurs**

Dans les campagnes, l'expansion économique profite à une minorité de propriétaires. Dans le Bassin parisien, la société rurale est ainsi dominée par la figure du laboureur, riche paysan propriétaire de l'équipement nécessaire à la mise en valeur de ses terres (notamment la charrue).

## **C - Des contrastes sociaux très importants**

### **1. Riches et pauvres en ville**

La majeure partie du peuple des villes reste modeste, voire pauvre : petits magistrats, ouvriers, artisans, vagabonds et mendiants. À partir de 1662, les plus pauvres sont enfermés dans des hôpitaux généraux, dont le premier est construit à Paris. Motivée par des principes religieux de charité, cette politique urbaine vise aussi à contrôler et à faire disparaître les plus démunis de l'espace public.

Dans le même temps, certains quartiers (à Paris, Bordeaux ou Montpellier) voient se construire de nombreux hôtels particuliers. La beauté des façades, le luxe des intérieurs témoignent de la fortune et donc de la position sociale de leurs propriétaires nobles ou bourgeois.

### **2. De nouvelles pratiques sociales**

Les salons sont en plein essor dans toutes les grandes villes. Ces rendez-vous littéraires et mondains réunissent des auteurs et des artistes recherchés, sous l'égide de femmes issues de la noblesse ou de la bourgeoisie. Certaines comme Mme de Tencin peuvent y trouver l'occasion de faire reconnaître leurs qualités intellectuelles, artistiques ou leur influence politique.

Les cafés accueillent des publics plus variés. Les premiers établissements apparaissent en France à Marseille en 1671, puis à Paris en 1672. De plus en plus nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils favorisent les échanges et les débats d'idées.

## **Doc 2 p. 206 : Des magistrats normands protestent**

La plus grande raison qui nous a obligés à faire cette surseance<sup>1</sup> [...] est, Monseigneur, que sous la liberté de cet usage de petit sel blanc, tous les taillables<sup>2</sup> de ces quartiers de Cotentin et du Bocage et une partie de l'élection de Bayeux gagnent leur vie par l'emploi qu'ils ont à entretenir les fourneaux des salines, même qu'il est grandement à craindre qu'ils ne pourront payer leur impôt des tailles et celui du sel [...]. Et à présent que tout le trafic qui se faisait en ce pays ou de papier ou de toiles est cessé par les grands impôts qu'on a mis sur ces denrées, et que les terres ne peuvent plus être cultivées par l'extrême misère des taillables qui n'ont plus de bestiaux pour faire des fumiers dont ils engraisaient leurs terres, il est à craindre que de désespoir et de découragement, tous les taillables n'abandonnent le pays et qu'ils ne cherchent quelque autre terre pour habiter, comme nous avons vu des cotonniers<sup>3</sup> en la Nouvelle France<sup>4</sup> par la seule raison qu'ils seront pour le moins exempts de tailles.

Lettre des cinq trésoriers de France (Cour des aides de Caen) demandant  
de suspendre l'ordonnance, le 24 juillet 1639.

1. Suspension de l'ordonnance royale.
2. Soumis à la taille.
3. Ouvriers qui travaillent le coton.
4. Colonie du royaume de France en Amérique du Nord depuis 1534.

#### **Doc 4 p. 207 : Une répression royale sévère**

**Le cardinal de Richelieu engage le chancelier Séguier à poursuivre son œuvre de répression en Normandie. Cette réaction royale doit servir d'exemple et dissuader les autres révoltes.**

En exécution de quoi, je vous conjure de vous souvenir toujours qu'on ne saurait faire un trop grand exemple en cette occasion. Je persiste toujours à croire que, le désordre ayant été tel à Coutances qu'on l'a représenté, outre les bâtiments des particuliers qui se trouveraient coupables, il est expédient de raser les murailles de la ville, afin que les villes du royaume craignent un pareil traitement, en cas de désobéissance. Vous avez si bien commencé que je ne doute pas que vous continuiez votre voyage par une heureuse fin, qui réglera si bien la Normandie, qu'il n'y aura rien à craindre en cette province ni aux autres, qui se tiendront assurément dans leur devoir, par l'appréhension d'un pareil châtement.

Cardinal de Richelieu, Lettre au chancelier Séguier à Rouen, 18 janvier

1640.

## **Doc 2 p. 208 : Un voyageur à Paris**

Les riches et les pauvres sont partout les uns mêlés avec les autres [...]. Cette grande ville regorge de ces gens tellement qu'on ne sait presque plus que faire, pour se garantir de leur impunité. Je parle ici de cette sorte de mendiants qui vont de porte en porte, ou qui demandent la charité à tout passant dans les rues.

Il y a encore une infinité de pauvres habitants qui ont de la peine de trouver le pain qu'ils mangent, sans toutefois sortir de la maison pour le demander. Or les susdits mendiants ne sont pas tous de Paris, mais nombre de gens y viennent d'autre part et des provinces, dans la persuasion de trouver dans cette ville une subsistance plus aisée et plus riche, à cause de la multitude de ses habitants.

Joachim C. Nemeitz, *Séjour de Paris, c'est-à-dire, Instructions fidèles, pour les voyageurs de condition*, 1727.

### **Doc 3 p. 208 : Le petit peuple de Paris**

**Les comptes-rendus et rapports de police sont des sources précieuses pour entendre la voix des plus démunis.**

Interrogatoire du 20 janvier 1758

Pierre Benoît, 23 ans, natif des îles Saint-Domingue, soldat dans le régiment de Saxe, actuellement sans condition et gagne-deniers<sup>1</sup> [...] a dit qu'il y a un an au carême qu'il est à Paris et fait des commissions de côtés et d'autre. Arrêté rue Mauconseil, envoyé à la prison du Petit Châtelet<sup>2</sup>.

7 septembre 1770 Marguerite Roceyer, native de l'Auvergne, 69 ans, demeurant rue Clopin, demandant l'aumône depuis le 15 mars, et dans ses poches s'est trouvé 120 liards et du pain. Conduite à la prison du Petit Châtelet.

23 août 1763, 9 h 30 du matin

A été apporté par Blaise Fournil gagne-deniers, demeurant rue des vertus, un enfant femelle, baptisée le 10 janvier 1763, en la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs et nommée Geneviève, fille de Levy Comparant et de Anne Le Roy sa femme, morte en couches, lequel nous a dit et a déclaré qu'il se trouve hors d'état de pouvoir faire élever sa fille attendu son état d'indigence<sup>3</sup>. Envoyée aux Enfants Trouvés<sup>4</sup>.

Interrogatoires et rapports de police, Archives de Paris dans Arlette Farge,

Vivre dans la rue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Folio Histoire, 1992.

1. Travailleur payé à la tâche.

2. Prison parisienne détruite en 1782.

3. Pauvreté.

4. Institution fondée en 1638 pour recueillir les enfants abandonnés. Elle en accueille plus de 4 000 par an à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **Doc 4 p. 209 : Une journée parisienne de la baronne d'Oberkirch (1782)**

**Issue d'une famille de la grande noblesse alsacienne, la baronne d'Oberkirch vit à Strasbourg mais voyage plusieurs fois à Paris et Versailles où elle rencontre la famille royale.**

Le 28 mai, madame de Benckendorf vint me prendre de bonne heure et nous courûmes toute la matinée les marchands. Nous restâmes plusieurs heures au Petit Dunkerque. C'était l'enseigne d'un bijoutier demeurant à la descente du Pont-Neuf. Rien n'est joli et brillant comme cette boutique, remplie de bijoux et de colifichets<sup>1</sup> en or, dont on paye la façon dix fois ce que vaut la matière. On vendait à prix fixe, et, bien que les modèles soient élégants et variés ; bien que le travail en soit exquis, le fabricant vendait bon marché, disait-il ; aussi il y avait tant d'acheteurs que souvent on y plaçait une garde. Nous choisîmes le joujou à la mode, une sorte de petit moulin pour mettre à la montre [...]. Après avoir dîné avec les Benckendorf, je fis des visites d'après-midi, et j'allai avec madame de Skzrawonski aux Variétés amusantes<sup>2</sup>, où nous nous amusâmes beaucoup. La salle était pleine de gens de la cour, qui riaient à gorge déployée. En sortant de la comédie, nous retournâmes dans les boutiques, en particulier chez les ébénistes et les quincailliers. Nous y vîmes les plus belles choses du monde. J'étais rentrée chez moi à neuf heures.

Mémoires de la baronne d'Oberkirch (1754-1803).

1. Petits objets de fantaisie.
2. Spectacles de marionnettes, acrobates et animaux savants.

## **Doc 2 p. 212 : Regards sur Mme de Tencin et sur son salon**

### **a) Habitué du salon de Mme de Tencin, Marivaux décrit son amie.**

Il me reste à parler du meilleur cœur du monde, en même temps du plus singulier [...]. J'ignore si jamais son esprit a été cause qu'on ait moins estimé son cœur qu'on ne le devait, mais j'ai bien été aise de vous disposer à voir sans prévention un portrait de la meilleure personne du monde qui avait un esprit supérieur, ce qui faisait d'abord un peu contre elle.

Marivaux, La Vie de Marianne, 1728-1742.

### **b) Une description de Mme de Tencin et de son salon.**

Sa beauté, son génie, joints à un petit air de coquetterie, la firent bientôt connaître, lui formèrent une grosse cour, et la mirent en possession de voir ce qu'il y avait de meilleur en hommes dans les différents états. Les beaux esprits du temps firent de sa maison une académie : le courtisan, le magistrat et le financier vinrent parer son cercle [...]. Tout cela ne l'empêchait pas d'aller chez les ministres, de solliciter des magistrats, de rendre des visites, non plus que de donner audience à une multitude de gens qui venaient lui demandaient sa protection ou l'informer des intrigues du cabinet et des diverses histoires de la cour et de la ville.

Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques de M. de B. Jourdain,  
tome II, Paris, 1807.

## **Doc 4 p. 213 : La baronne d'Oberkirch évoque les salons**

### **a) Madame de Luxembourg**

Sa maison est un vrai tribunal où elle juge sans appel ; ses arrêts font loi. On les répète, on les colporte et on s'y soumet [...]. Elle condamnait une personne à l'expulsion sur un seul mot qui ne lui plaisait pas ; il n'y avait plus moyen d'y revenir, quelque prière qu'on lui adressât. Ainsi, pour les soupers, par exemple, où l'on ne voulait que des gens aimables, sur une sentence de madame de Luxembourg, on était banni de toutes les tables.

### **b) Madame Geoffrin et sa fille**

Quant à la marquise de la Ferté-Imbault, chez laquelle nous nous rendîmes ensuite, c'est la fille de la célèbre Madame Geoffrin<sup>1</sup> [...]. Sa maison était le rendez-vous des beaux esprits, mais ses idées ne ressemblaient pas à celles de sa mère, au contraire ; elle haïssait les philosophes, et je ne l'en blâme pas. Le jour où nous allâmes voir son logis, nous y trouvâmes M. de Burigny, membre de l'académie des inscriptions [...]. Ami de Madame Geoffrin, il se rencontrait chez elle avec le baron d'Holbach, Marmontel, Helvétius, Raynal, d'Alembert et toute la clique de l'Encyclopédie<sup>2</sup>. Madame Geoffrin ne sortait jamais, et l'on était toujours sûr de la rencontrer tous les soirs. Son cercle était des plus choisis, même en femmes, à part ces malheureux philosophes [...]. Elle a été fort à la mode sous Louis XV.

Baronne d'Oberkirch, Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789.

1. Mme Geoffrin (1699-1777), favorable aux philosophes des Lumières, elle encourage et subventionne l'Encyclopédie.

2. Voir p. 190-191.

## **Doc 2 p. 214 : Un témoignage de la traite**

**Olaudah Equiano est né en 1745 sur le territoire de l'actuel Nigéria. Il est capturé à 11 ans par une tribu rivale et est bientôt vendu à des négriers qui l'enferment dans un navire.**

On me jeta bientôt dans l'entrepont ; la puanteur était si épouvantable, et il y avait tant de cris que la nausée et l'abattement m'empêchèrent de manger quoi que ce fût [...].

À la fin, las de nos cris, les Blancs firent venir d'anciens esclaves pour nous rassurer. Ils nous dirent que nous étions ici pour travailler, que nous irions bientôt à terre et que nous pourrions voir d'autres gens de notre pays. [...]

[Arrivés en Amérique], on nous débarqua le lendemain et on nous conduisit à un enclos, où nous fûmes parqués comme des moutons. [...] À un signal donné, les acheteurs accouraient d'un seul coup dans la cour où les esclaves étaient rassemblés et ils faisaient un choix sur le groupe qu'ils préféraient.

D'après Olaudah Equiano, *L'Intéressant Récit de la vie d'Olaudah Equiano*  
ou *Gustavus Vassa l'Africain*, 1789.

### **Doc 3 p. 214 : Le Code noir (1685)**

Art. 12. Les enfants qui naîtront de mariage entre esclaves seront esclaves [...].

Art. 15. Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine du fouet [...].

Art. 26. [Concernant] les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres [...], les maîtres seront poursuivis, [...] ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Art. 33. L'esclave qui aura frappé son maître [...] avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Art. 35. Les vols [...] seront punis de peines afflictives<sup>1</sup>, même de mort, si le cas le requiert.

Art. 38. L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué<sup>2</sup> d'une fleur de lys sur une épaule ; et s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret<sup>3</sup> coupé, et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et, la troisième fois, il sera puni de mort.

Édit royal de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique  
française, dit Code noir.

1. Douloureuses.
2. Marque laissée sur la peau par l'application d'un fer brûlant.
3. Jambe.

## **Doc 6 p. 215 : Le commerce de Bordeaux**

Le luxe est énorme en tout, [...] celui de bâtiments et même d'habits est aussi grand qu'il peut l'être. [...] Le commerce de Bordeaux est fort considérable ; le principal se fait dans les îles<sup>1</sup> : Bordeaux y porte des vins et du blé, de la quincaillerie, des verroteries, des draps, etc. Elle achète en France ce qu'elle porte en Amérique ; ainsi ce commerce est fort avantageux au royaume.

Le vin est la branche la plus avantageuse à Bordeaux même, puisque c'est une richesse qui se renouvelle tous les ans. Plusieurs personnes m'ont dit [...] que les deux tiers des habitants de la généralité de Bordeaux étaient occupés au vin.

François de La Rochefoucauld, *Voyages en France*, 1783.

### 1. Les Antilles.